

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Rapport public initial**Date d'émission du rapport :** 15 novembre 2024**Numéro d'inspection :** 2024-1520-0005**Type d'inspection :**

Inspection proactive de conformité

Titulaire de permis : St. Joseph's Health Care, London**Foyer de soins de longue durée et ville :** Mount Hope Centre for Long Term Care, London**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 5, 6, 7, 8, 12, 13 et 14 novembre 2024

Les inspections concernaient :

- Plainte : n° 00130684 – inspection proactive de conformité (PCI)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Soins et services de soutien aux personnes résidentes (Resident Care and Support Services)

Prévention et prise en charge des soins de la peau et des plaies (Skin and Wound Prevention and Management)

Alimentation, nutrition et hydratation (Food, Nutrition and Hydration)

Conseils des résidents et des familles (Residents' and Family Councils)

Gestion des médicaments (Medication Management)

Prévention et contrôle des infections (Infection Prevention and Control)

Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

Prévention des mauvais traitements et de la négligence (Prevention of Abuse and Neglect)

Amélioration de la qualité (Quality Improvement)

Normes en matière de dotation, de formation et de soins (Staffing, Training and Care Standards)

Droits et choix des résidents (Residents' Rights and Choices)

Gestion de la douleur (Pain Management)

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.